

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-03-049

ATELIER CYCLAB / COMMISSION SPÉCIFIQUE AU FONCTIONNEMENT DU TIERS-LIEU / RÔLE ET FONCTIONNEMENT

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ – Serge BERNET
Julien GOURRAUD – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD
Emmanuel JOBIN

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Jean-Luc DUGUY (excusé) – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE – Patrick BOUSSATON
François VENDITTOZZI (excusé)

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

Vendredi 13 septembre 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Vendredi 13 septembre 2024

Publication (affichage) ou notification du :

Mardi 24 septembre 2024



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021.6.CP du 1er février 2021 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine concernant le soutien régional au financement de projets de création ou de développement de tiers-lieux et de réseaux locaux de tiers-lieux,

Vu la délibération n° CS 2021-02-032 du 31 mai 2021 relative à la création d'une commission spécifique au fonctionnement du tiers-lieu composé d'élus et d'utilisateurs,

Considérant que la commission spécifique appelée « Commission Atelier CyclaB » a pour mission de formuler des propositions concrètes dans le but d'améliorer le fonctionnement au quotidien, d'assurer la pérennité du projet et de faire vivre les valeurs du tiers-lieu,

Considérant la nécessité de définir le rôle et le fonctionnement de cette commission,

Considérant le projet envoyé préalablement aux membres du comité syndical,

Ces explications entendues, Madame la Vice-présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
19 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide le rôle et le fonctionnement de cette commission,
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 24 septembre 2024
Extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



LA COMMISSION ATELIER CYCLAB

La Commission Atelier Cyclab est une instance consultative composée* des utilisateur·rice·s du tiers-lieu, Maisons de l'Economie Circulaire et du Zéro Déchet à Surgères en Charente-Maritime. Elle représente les membres du Club Cyclab (entrepreneur·e·s en économie circulaire) et les associations Zéro Déchet qui utilisent et font vivre cet espace unique. Cette commission joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'Atelier Cyclab en étant le porte-voix des utilisateur·rice·s auprès des élue·e·s locaux·ales. Elle a pour mission de formuler des propositions concrètes dans le but d'améliorer le fonctionnement au quotidien, d'assurer la pérennité du projet et de faire vivre les valeurs du lieu. Plus largement elle contribue à répondre aux besoins du territoire pour favoriser la transition vers une économie plus circulaire et moins génératrice de déchets.

Rôle, composition et fonctionnement

La Commission Atelier Cyclab se réunit régulièrement (au complet au minimum une fois par an) pour élaborer des propositions qui sont ensuite soumises aux élue·e·s pour validation et mise en œuvre. Il est possible de créer des sous-commissions appelées « concertation » en fonction des thématiques.

La présidence de la commission est désignée de manière tournante en fin de chaque séance, permettant ainsi une participation équilibrée des membres. Jusqu'à la prochaine séance son rôle est de recenser les besoins et les propositions des utilisateur·rice·s, qui seront présentés pour discussion et validation. L'organisation et l'animation des séances est faite par la Présidence et l'équipe salariée du Tiers Lieu.

Fonctionnement du Lieu

La commission évalue et propose des améliorations sur l'organisation des espaces, les horaires d'ouverture, les tarifs et les conditions d'accès au tiers-lieu en tenant compte des moyens de l'Atelier Cyclab. Elle veille à ce que les espaces répondent aux besoins des utilisateur·rice·s tout en restant accessibles, partagés et conviviaux.

Règlement Intérieur et Sécurité

La commission identifie les points à améliorer dans le règlement intérieur et dans les protocoles afin de garantir la sécurité des utilisateur·rice·s. Elle veille à assurer un environnement de travail sûr et respectueux de la réglementation.

Équipements

La commission conseille sur les achats pertinents en fonction des besoins collectifs. Elle prend en compte les moyens de l'Atelier Cyclab et veille à la durabilité et à la pertinence des investissements pour répondre aux besoins des utilisateur·rice·s.

Proposition de projets Innovants

L'expérimentation est une valeur fondamentale de l'Atelier Cyclab. La commission peut proposer des projets innovants pour dynamiser le tiers-lieu. Ces projets peuvent inclure de nouveaux publics, des collaborations... Cyclab soumet aussi ses nouveaux projets à la commission pour favoriser la co-construction.

*La liste des membres est tenue à jour par l'équipe Cyclab